



Prévoyance professionnelle



Compte d'exploita- tion 2018

AXA mise sur les solutions LPP semi-autonomes	4 – 7
Transformation des assurances complètes en solutions semi-autonomes	8 – 11
Chiffres-clés	12 – 13
Compte de résultat	14 – 15
Chiffres du bilan	16 – 17
Placements de capitaux	18 – 21
Quote-part minimum	22 – 25
Processus de risque	26
Fonds d'excédents	27
Provisions de renchérissement	28
Charges d'exploitation et frais de la gestion de la fortune	29

Les solutions semi-autonomes offrent de meilleures opportunités de rémunération des avoirs de vieillesse et des prestations de libre passage plus élevées. Elles font baisser la pression sur les taux de conversion.

AXA mise sur les solutions LPP semi-autonomes

En tant qu'assureur numéro un des PME en Suisse, AXA se concentre exclusivement sur les solutions semi-autonomes. Celles-ci offrent non seulement de meilleures conditions aux entreprises et à leurs salariés, mais renforcent aussi l'équité intergénérationnelle dans le 2^e pilier.



Thomas Gerber
Responsable Prévoyance, Patrimoine et Santé, AXA Suisse

Entretien avec Thomas Gerber

Votre septième année comme responsable Prévoyance, Patrimoine et Santé a été marquée par une profonde transformation. Quel bilan tirez-vous une année après l'abandon de l'assurance complète? Comment avez-vous vécu cette réorientation stratégique?

Nous sommes très satisfaits. La transformation des affaires de prévoyance a été un succès: neuf clients sur dix ont opté pour la nouvelle solution semi-autonome d'AXA. La plupart des PME ont franchi le pas, confirmant ainsi que notre solution de prévoyance semi-autonome est plus attrayante, plus équitable et plus souple pour nos clients et leurs collaborateurs que l'assurance complète. Nous considérons qu'il s'agit là d'un succès et d'une preuve de la confiance que nos clients placent dans AXA et les fondations.

La révision de la prévoyance vieillesse en Suisse marque le pas. Le peuple suisse a rejeté la réforme Prévoyance vieillesse 2020. L'actuel contexte de taux bas est extrêmement néfaste pour les assurés. Que faire pour que le rendement des placements joue à nouveau son rôle de «troisième cotisant»?

La rémunération des avoirs de vieillesse est le facteur qui détermine combien il est possible d'épargner dans le 2^e pilier ainsi que le montant de la future rente. Ce n'est pas pour rien que le rendement des placements est également qualifié de «troisième cotisant». Parmi les différents modèles d'assurance, seules les solutions semi-autonomes permettent aux PME assurées et à leurs collaborateurs de bénéficier d'opportunités de rendement supplémentaires. Suivant les cas, cela peut se traduire par une hausse de la rente de 20% au moins. Les solutions semi-autonomes ne sont en effet pas soumises au carcan réglementaire étroit imposé à la politique de placement de l'assurance complète, ce qui fait toute la différence lorsqu'on sait que la

rémunération des avoirs de vieillesse est le principal levier du capital de vieillesse. Alors qu'il peut pleinement déployer ses effets dans le régime de la semi-autonomie, ce levier est bloqué dans l'assurance complète. C'est pourquoi AXA mise depuis le début de l'année exclusivement sur la semi-autonomie pour sa clientèle, composée notamment de PME qui emploient des personnes de toutes les tranches d'âge. Nous sommes persuadés que nos assurés sont gagnants, car les solutions semi-autonomes sont plus équitables, plus attrayantes et plus souples.

Quelles sont vos ambitions futures en ce qui concerne les affaires LPP?

Grâce à la transformation, nous avons créé les conditions pour, d'une part, rester

«Les solutions semi-autonomes sont plus équitables, plus attrayantes et plus souples.»

un partenaire de prévoyance fiable à long terme pour les PME et, d'autre part, stabiliser durablement le niveau des rentes des assurés. Ce processus étant désormais terminé, nous pouvons nous concentrer pleinement sur l'acquisition de nouveaux clients. En 2018 déjà, nous avons réussi à augmenter le volume des nouvelles affaires dans ce segment de

80%, la preuve que nos objectifs de croissance ambitieux sont à notre portée. En tant qu'assureur offrant une gamme complète d'assurances de personnes, nous voulons redevenir, outre dans les affaires collectives de personnes, le numéro un dans le domaine LPP.



Constance Reschke
Responsable Affaires de fondations collectives, AXA Suisse

Entretien avec Constance Reschke

Thomas Gerber nous a révélé qu'AXA entendait redevenir le numéro un dans le domaine des affaires LPP. Comment ferez-vous pour atteindre cet objectif?

Nous sommes très bien positionnés sur le marché semi-autonome. Malgré une mauvaise année boursière 2018, les trois fondations qui reposaient jusqu'alors sur le modèle d'assurance complète ont démarré le 1^{er} janvier 2019 dans la semi-autonomie avec, en moyenne, un taux de couverture élevé de 110,5%. Par ailleurs, aucune des fondations ne doit reprendre des engagements de rentes en cours. Il est actuellement très avantageux de passer à une solution semi-autonome d'AXA. Les clients potentiels ont en effet la certitude d'entrer dans une caisse de pension saine, dont le taux de couverture est élevé. Grâce à une situation financière et structurelle confortable, notre capacité à supporter les risques est bonne. Toutes les conditions sont donc réunies pour que nous puissions offrir une rémunération attrayante dès 2019. Nos solutions semi-autonomes se fondent sur un modèle de rémunération qui garantit une transparence

maximale à nos clients et nous assure une croissance durable sur le marché de la prévoyance professionnelle.

La sécurité, la compétence et la transparence sont vos maîtres-mots. Que signifient-ils concrètement pour le développement des affaires?

Soucieux de renforcer la transparence vis-à-vis des caisses de prévoyance affiliées et de leur permettre une meilleure planification, les Conseils de fondation d'AXA Fondation Prévoyance professionnelle, d'AXA Fondation LPP Suisse romande, d'AXA Fondation Prévoyance complémentaire et de Columna Fondation collective Group Invest ont opté pour un modèle de rémunération clair et compréhensible. La rémunération dépend du niveau des réserves de fluctuation de valeur cibles et, donc, du taux de couverture. Le grand avantage pour les clients et les assurés réside dans le fait qu'il est possible d'évaluer à l'avance le taux de base et une éventuelle rémunération supplémentaire.

AXA veut renforcer ses liens avec les clients. De quelle manière?

Une information exhaustive de nos clients nous tient particulièrement à cœur. Ainsi, le nouveau site Internet de nos fondations, qui fournit de précieuses informations sur les fondations ainsi que sur l'évolution mensuelle de leurs performances et taux de couverture, offre une grande transparence aux caisses de prévoyance affiliées et aux clients potentiels. Outre cette transparence, nous voulons offrir à nos clients et à leurs collaborateurs des services qui leur apportent une réelle valeur ajoutée. Le portail de prévoyance en est un bon exemple: il permet aux assurés de se faire très simplement une idée de leur situation de prévoyance,

«Toutes les conditions sont réunies pour que nous puissions offrir une rémunération attrayante en 2019 déjà.»

de procéder à différentes simulations pour planifier leur vieillesse ou calculer le montant du versement anticipé possible

Entretien avec Patricia Mattle

2018 a été une année intense pour AXA, dans le domaine des affaires de fondations collectives comme dans celui des affaires de réassurance des caisses de pension. Comment l'avez-vous vécue?

Je confirme, 2018 a été une année riche en événements dans les affaires de réassurance des caisses de pension. En effet, nous aussi avons eu de nombreux clients qui sont passés de l'assurance complète à une solution semi-autonome. Pour tous nos clients, nous avons élaboré de nouveaux concepts sur mesure, adaptés aux besoins spécifiques de la caisse de pension. Dans la grande majorité des cas, nous leur avons soumis une solution globale tenant compte non seulement de la réassurance des risques biométriques, mais aussi des aspects relatifs à la conduite des affaires et à la gestion de fortune. Pour évaluer et choisir la solution appropriée, nos clients ont bien entendu pu compter sur le soutien et la compétence de nos conseillers. Ce processus de transformation aussi complexe qu'exigeant nous a intensément occupés en 2018. Je suis très heureuse que tout se soit si bien déroulé jusqu'ici et qu'AXA ait réussi à proposer une nouvelle solution aux clients et, ainsi, à consolider des partenariats de longue date.



Patricia Mattle
Responsable Marché autonome,
AXA Suisse

pour acquérir un logement. Dans une prochaine étape, nous allons intégrer les 1^{er} et 3^e piliers afin d'offrir à nos clients une vue d'ensemble complète de leur prévoyance. Nous prévoyons aussi d'étendre nos services grâce à divers projets pilotes avec des partenaires de coopération. Nous sommes convaincus que le personnel est la ressource la plus importante de toute entreprise pérenne. C'est pourquoi nous souhaitons conférer une plus grande autonomie aux collaborateurs de nos clients LPP et leur garantir le meilleur service possible.

Avez-vous tout de même eu le temps de poursuivre votre stratégie de croissance?

Oui, tout à fait, et ce malgré le processus de transformation qui a mobilisé beaucoup de ressources et un marché soumis à une pression concurrentielle toujours vive. L'année dernière aussi, des prix compétitifs et notre solution avec réassurance réglementaire y ont largement contribué. Ce produit de réassurance permet d'offrir aux clients des solutions parfaitement adaptées à leurs besoins. En même temps, les caisses de pension réassurées auprès d'AXA bénéficient d'un traitement des cas de prestations de grande qualité avec Care Management intégré.

Quel est le thème phare de l'année 2019?

Le processus de transformation entamé en 2018 continuera de nous occuper durant l'année en cours. Nous entendons aussi relever encore le niveau de qualité de nos prestations de Care Management. De notre point de vue, la collaboration entre les parties impliquées présente un potentiel d'amélioration que nous allons systématiquement exploiter afin que nos clients et, partant, leurs assurés puissent profiter plus directement des avantages d'un Care Management efficace. Ainsi, nous nous rapprocherons un peu plus de notre vision «De payeur à prestataire».



Daniel Gussmann
Chief Investment Officer,
AXA Suisse

Entretien avec Daniel Gussmann

Le 1^{er} janvier 2019, les nouvelles fondations semi-autonomes ont démarré avec un taux de couverture moyen de 110,5%. Pourquoi le taux de couverture initial varie-t-il d'une fondation à l'autre?

Toutes les fondations ont reçu en fin d'année les mêmes placements, y compris

les gains en capital correspondants. Elles ont également reçu une réserve d'intérêts provenant de la dissolution de provisions pour les futurs départs à la retraite. Des provisions individuelles destinées à couvrir les futures pertes liées aux départs à la retraite dans le modèle semi-autonome ont ensuite été constituées sur la base des fonds totaux transférés. Or, pour des raisons de structures d'âge différentes, le montant de ces provisions a varié d'une fondation à l'autre. Mais cela n'empêche pas les fondations d'offrir toutes une sécurité élevée et des perspectives de rendement attrayantes.

Les fondations ont-elles déjà pu profiter de l'évolution positive des marchés financiers au premier trimestre 2019?

La performance est très réjouissante. Le taux de couverture, déjà élevé, a encore augmenté. Nous avons considérablement accru notre quote-part d'actions par rapport à l'année précédente, réalisant ainsi sur les trois premiers mois de 2019 un rendement qui dépasse d'ores et déjà nos prévisions annuelles. Autant dire que les débuts sont prometteurs. En tant que CIO, je m'engage avec mon équipe de spécialistes pour garantir aux assurés d'AXA un placement de leurs fonds de prévoyance le plus rentable possible.

Quelle importance AXA accorde-t-elle à la durabilité dans ses activités de placement?

La durabilité est résolument au cœur de notre modèle commercial: pour commencer, nous sélectionnons pour chaque catégorie de placements les meilleurs spécialistes du monde afin d'offrir à nos clients un rapport rendement / risque aussi optimal que possible. Ensuite, nous appliquons des standards élevés en matière de critères ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance / direction d'entreprise écologique, sociale et licite). D'ici à 2030, par exemple, nous souhaitons que 75% de nos biens immobiliers soient certifiés par un label de durabilité reconnu. Cette ambition

«La rémunération des avoirs de prévoyance est le principal levier pour la rente future.»

s'inscrit dans le droit fil de notre volonté de réaliser un rendement durable pour nos clients et d'assumer notre responsabilité sociale. Enfin, et toujours dans cette perspective, nous encourageons le remplacement des sources de chaleur fossiles par des énergies renouvelables afin de réduire sensiblement les émissions de CO₂ imputables à notre parc immobilier.

Thomas Gerber nous a expliqué que, plus les rendements du marché financier en tant que «troisième cotisant» étaient bons, plus les assurés avaient de chances de toucher une rente élevée à la retraite. Que fait AXA Asset Management concrètement?

La rémunération des avoirs de prévoyance étant dans la prévoyance vieillesse le principal levier pour la rente future, nous mettons tout en œuvre pour réaliser sur ces avoirs le rendement le plus attrayant possible. AXA compte parmi les principaux prestataires à l'échelle mondiale dans le domaine de la gestion d'actifs et de portefeuilles. Nous donnons à nos clients un accès exclusif à la communauté d'achat de placements ainsi qu'au marché des actifs illiquides, et ce à des conditions très intéressantes. Offrir les meilleures perspectives de rendement possibles tout en garantissant un niveau de sécurité élevé, tel est notre engagement à l'égard des assurés: chez nous, ils savent que leurs avoirs de prévoyance sont en de bonnes mains.

Transformation des assurances complètes en solutions semi-autonomes

Comme annoncé en avril 2018, AXA Vie SA (AXA) a décidé, d'un commun accord avec les Conseils de fondation, de transformer au 1^{er} janvier 2019 les fondations d'assurance complète suisses en fondations semi-autonomes. Ce changement a entraîné le transfert du risque de vieillesse et des risques de placement – c'est-à-dire du processus d'épargne – aux fondations collectives semi-autonomes. AXA continue d'assurer les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants en portefeuille au moment du passage au nouveau modèle. La transformation a été menée avec succès, et les fondations sont déjà pleinement opérationnelles en tant que fondations collectives semi-autonomes.

AXA Fondation Prévoyance professionnelle, Winterthur:	110,2% ²⁾
AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur:	110,9% ²⁾
AXA Fondation Prévoyance complémentaire, Winterthur:	112,0% ²⁾

Au total, des placements d'une valeur de 23 milliards CHF ont été transférés aux fondations lors de la transformation. Outre les avoirs de vieillesse, AXA a transféré des fonds supplémentaires (réserves latentes sur placements et réserves complémentaires) pour un montant équivalant à 15,2% ¹⁾ des avoirs de vieillesse. Ont notamment été virés aux fondations la réserve de cotisations de l'employeur, les fonds libres et d'autres comptes courants. Grâce à ces fonds supplémentaires, les fondations ont pu

démarrer dans la semi-autonomie avec une solide assise financière et mettre toutes les chances de leur côté pour croître durablement sur ce marché. Leur taux de couverture moyen au 1^{er} janvier 2019 s'élevait à 110,5% ²⁾.

La transformation a été mise en œuvre en accord avec l'autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich. La FINMA a vérifié le respect des exigences relevant du droit de la surveillance des assurances, en mettant l'accent sur le traitement équitable de tous les preneurs d'assurance. Les réserves latentes allouées dans le cadre de la répartition du bilan ont été affectées dans des proportions identiques au portefeuille des rentiers et aux autres affaires collectives, qui

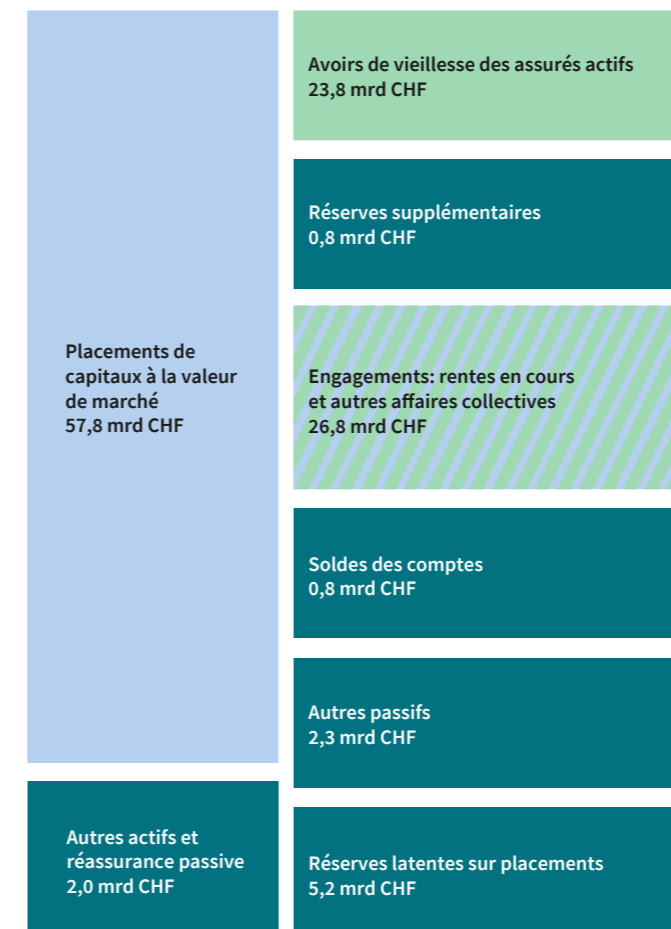
restent chez AXA, d'une part, et aux portefeuilles transférés aux fondations, d'autre part.

Comme le transfert a été opéré au 1^{er} janvier 2019, il n'influe pas sur le compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle 2018. Néanmoins, par souci de transparence, nous en présentons ci-dessous les conséquences à l'aide du bilan. À cet effet, nous comparons le bilan de la prévoyance professionnelle d'AXA au 31 décembre 2018 avec la situation au 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire après la transformation.

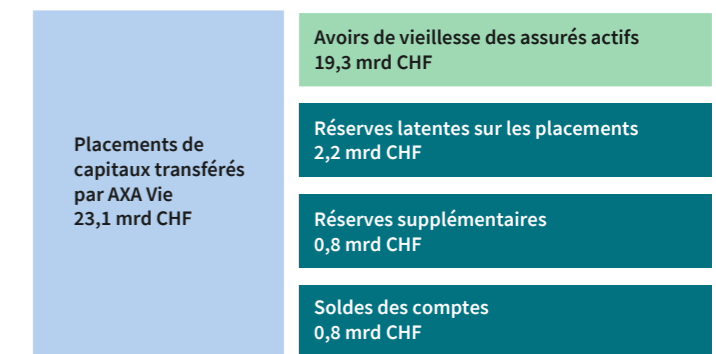
¹⁾ en moyenne de toutes les fondations

²⁾ taux de couverture au moment du transfert déterminant pour la comparaison avec la concurrence

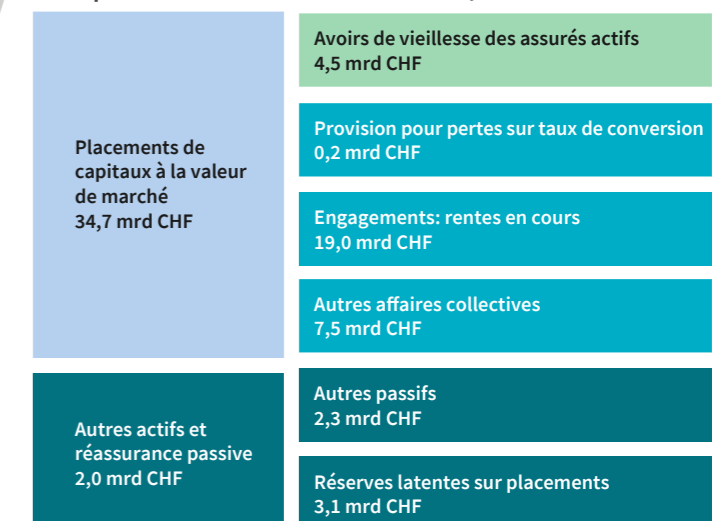
AXA avant le transfert vers le modèle SA au 31.12.2018



Fondations collectives après le transfert vers le modèle SA au 01.01.2019



AXA après le transfert vers le modèle SA (y.c. les contrats encore à résilier)



Chiffres du bilan

Explications relatives au passif du bilan

Élément principal de la transformation, le transfert des avoirs de vieillesse aux fondations se traduit ici par le très net recul de ceux-ci, puisqu'ils passent de 28,3 milliards CHF à 4,5 milliards CHF. Les avoirs de vieillesse restants proviennent de contrats d'assurance avec d'autres institutions de prévoyance (p. ex. fondations propres aux entreprises et associations). Étant donné que les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants existants ainsi que les risques de décès et d'invalidité continuent d'être assurés auprès d'AXA, les réserves dédiées correspondantes restent inscrites au compte d'exploitation de la prévoyance professionnelle d'AXA.

Comme elles n'étaient plus nécessaires à la suite de la transformation, les provisions pour conversions en rentes futures de 783 millions CHF ont été dissoutes en 2018, transférées au fonds d'excédents puis versées en 2019 en tant qu'excédents extraordinaires aux fondations concernées par la transformation.

Les autres passifs englobent la réserve de cotisations de l'employeur, les fonds libres des fondations, les comptes fortune IPP des institutions de prévoyance en faveur du personnel ainsi que d'autres comptes courants qui ont été transférés aux fondations. Les autres postes ne sont pas touchés par la transformation.

Explications relatives à l'actif du bilan

Les placements ont été transférés aux fondations dans la mesure des changements au passif. Concrètement, nous avons sélectionné et attribué aux fondations des placements dont la valeur comptable correspondait au montant des avoirs de vieillesse à transférer. Pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de survivants demeurant inscrits au bilan d'AXA, nous avons également sélectionné des placements ayant une valeur comptable équivalente aux versements de rentes. Nous avons veillé à ce que le rapport valeur de marché/valeur comptable soit identique dans le portefeuille restant et dans le portefeuille transféré.

Actifs	01.01.2019		31.12.2018	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Liquidités et dépôts à terme	1 854	6,83%	9 370	17,86%
Obligations en francs suisses	10 165	37,46%	12 065	22,99%
Obligations en monnaies étrangères	3 645	13,43%	11 407	21,74%
Immobilier	3 147	11,60%	7 978	15,20%
Hypothèques	4 967	18,30%	6 132	11,69%
Actions et participations	483	1,78%	1 401	2,67%
Placements alternatifs	1 345	4,95%	2 474	4,72%
Parts de fonds de placement	65	0,24%	178	0,34%
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	15	0,06%	15	0,03%
Placements dans des participations et des entreprises liées	0	0,00%	0	0,00%
Autres placements de capitaux	1 453	5,35%	1 453	2,77%
Total des placements de capitaux	27 140	100,00%	52 475	100,00%
Engagements découlant d'instruments financiers dérivés	655		655	
Autres actifs	1 903		2 051	
Réassurance passive	55		55	
Somme du bilan	29 754		55 236	

Passifs

Avoir de vieillesse	4 507	16,98%	28 282	56,21%
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	177	0,67%	177	0,35%
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	13 894	52,35%	13 894	27,61%
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	1 611	6,07%	1 611	3,20%
Provision mathématique des polices de libre passage	1 588	5,98%	1 588	3,16%
Renforcement des provisions mathématiques des rentes	3 492	13,16%	3 492	6,94%
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	377	1,42%	377	0,75%
Provisions pour les garanties d'intérêt, les fluctuations de sinistres et les fluctuations de valeur	200	0,75%	200	0,40%
Autres provisions techniques	342	1,29%	342	0,68%
Provisions de renchérissement	352	1,33%	352	0,70%
Provisions techniques	26 539	100,00%	50 314	100,00%
Fonds d'excédents	230		1 013	
Reports de primes	0		0	0,00%
Parts d'excédents créditées aux assurés	0		0	0,00%
Autres engagements	0		0	
Autres passifs	2 985		3 909	
Somme du bilan	29 754		55 236	

Valeurs en millions CHF



Chiffres-clés

Nombre d'assurés

Fin 2018, AXA assurait dans la prévoyance professionnelle 405 236 assurés actifs, 70 954 bénéficiaires de rentes et 110 439 polices de libre passage.

Par rapport à l'année précédente, le portefeuille d'assurés a diminué de 3396 personnes ou 0,6%, un recul qui s'explique par l'évolution des polices de libre passage: en 2018, les avoirs de 7166 polices de libre passage ont pu être transférés à la nouvelle institution de prévoyance des assurés concernés.

AXA poursuivra le contrôle et l'épuration du portefeuille des polices de libre passage, dont le nombre va par conséquent encore diminuer l'année prochaine.

À l'inverse, le nombre d'assurés actifs a augmenté de 2936 et celui des bénéficiaires de rentes, de 833.

Taux de conversion

Dans le régime obligatoire, le taux de conversion en rente prescrit par la loi est toujours de 6,8%. En revanche, les assureurs-vie disposent d'une marge de manœuvre pour la fixation du taux de conversion applicable dans le régime surobligatoire. Comme elle l'avait annoncé au printemps 2015, AXA a abaissé le taux de conversion surobligatoire à 5%.

Coûts par assuré actif

D'un exercice à l'autre, les charges d'exploitation des assurés actifs ont augmenté, passant de 181 millions CHF à 203 millions CHF. Cette hausse est due à une surcharge de travail exceptionnelle dans le sillage de la transformation des fondations d'assurance complète en fondations collectives semi-autonomes. Par assuré actif, il en est résulté une hausse des coûts à 502 CHF.

	2018	2017		
Effectif à la fin de l'exercice	586 629	590 025		
Nombre d'assurés actifs	405 236	402 300		
Nombre de personnes en assurance complète	263 282	301 024		
Nombre d'autres assurés actifs	141 954	101 276		
Nombre de bénéficiaires de rentes	70 954	70 121		
Nombre de polices de libre passage	110 439	117 605		
Taux d'intérêt et taux de conversion	Rémunération globale et rémunération minimale	Régime surobligatoire	Rémunération globale et rémunération minimale	Régime surobligatoire
Rémunération effective, y c. parts d'excédents	1,00 %	0,25 %	1,00 %	0,50 %
Taux d'intérêt valable pour la rémunération des avoirs de vieillesse	1,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %
Taux de conversion en rentes pour les hommes à l'âge-terme de 65 ans	6,80 %	5,00 %	6,80 %	5,17 %
Taux de conversion en rentes pour les femmes à l'âge-terme de 64 ans	6,80 %	4,88 %	6,80 %	5,05 %
Taux d'intérêt technique pour évaluer les engagements de rentes	1,00 %		1,35 %	
	Total en mio.	Par personne	Total en mio.	Par personne
Total de la prime de frais	189		190	
Assurés actifs	189	467	190	473
Polices de libre passage / par police	0	0	0	0
Autres primes de frais	0	0	0	0
Total des charges d'exploitation	238		217	
Assurés actifs	203	502	181	450
Bénéficiaires de rentes	30	419	30	433
Polices de libre passage	5	46	5	46
Charges d'exploitation pour d'autres répondants de frais	0	0	0	0

Valeurs en CHF



Compte de résultat

Explications relatives aux produits

Dans la prévoyance professionnelle, les produits totaux se composent pour l'essentiel des primes d'épargne, des primes de risque, des primes de frais et du revenu des placements de capitaux. En 2018, ils ont enregistré une hausse de 4,9%. En progression de 3,5% (229 millions CHF), les recettes de primes dans les affaires Vie collective se sont établies à 6,8 milliards CHF: les primes uniques ont augmenté de 6,7% à 3,5 milliards CHF, tandis que les primes annuelles ont stagné à 3,3 milliards CHF. Le revenu des placements de capitaux a crû de 136 millions CHF par rapport à l'année précédente.

L'accroissement de 220 millions CHF des primes uniques est essentiellement dû à l'augmentation des avoirs de vieillesse apportés par nos clients existants. AXA a poursuivi en 2018 sa politique sélective de souscription des nouvelles affaires dans le domaine de l'assurance complète.

Explications relatives aux charges

Les charges totales comprennent principalement les prestations d'assurance, les provisions techniques, les frais de gestion et la participation des assurés aux

excédents attribués au fonds d'excédents. En hausse de 3,1 milliards CHF (45,1%), les prestations d'assurance se sont inscrites à 9,8 milliards CHF en 2018. Cette hausse est imputable aux charges plus importantes liées aux rachats et aux prestations de libre passage.

En 2018, les provisions techniques ont reculé de 3,1 milliards CHF (contre une augmentation de 430 millions CHF une année auparavant). Les avoirs de vieillesse se sont réduits de 3,0 milliards CHF en raison du volume élevé des rachats et des prestations de libre passage (baisse de 82 millions CHF en 2017). La provision pour pertes sur taux de conversion futures a pu être diminuée de 733 millions CHF grâce à la transformation des fondations collectives avec assurance complète en fondations semi-autonomes. Les capitaux ainsi libérés ont été crédités au fonds d'excédents pour pouvoir être transférés aux fondations. La provision pour les polices de libre passage a pu être abaissée de 179 millions CHF supplémentaires en raison de la poursuite de la contraction du portefeuille (2017: réduction de 241 millions CHF). Les provisions de renchérissement ont quant à elles été diminuées de

Produits

	2018	2017
Bonifications de vieillesse	2 473	2 508
Apports individuels à la suite d'une entrée en service, d'un rachat, d'un versement EPL ou d'un divorce	2 987	2 678
Avoirs de vieillesse apportés (reprises de contrats)	427	540
Primes uniques pour rentes de vieillesse et de survivants	58	40
Primes uniques pour rentes d'invalidité et rentes d'enfant d'invalidité	39	30
Primes uniques pour polices de libre passage	2	3
Primes d'épargne	5 984	5 799
Primes de risque	625	580
Primes de frais	189	190
Primes brutes comptabilisées	6 799	6 569
Rendement brut des capitaux	1 523	1 634
Liquidités	0	0
Obligations	553	652
Immobilier	405	419
Hypothèques	124	131
Autres placements de capitaux	441	432
Résultat sur réalisations	116	329
Solde entre plus-values et amortissements	333	-113
Résultat monétaire	-380	-442
Charges d'intérêt	-54	-22
Frais de gestion de la fortune	-236	-218
Rendement net des capitaux	1 302	1 167
Autres produits	15	10
Résultat de la réassurance	-8	-20
Produits totaux	8 108	7 726

299 millions CHF. Les autres provisions techniques ont de nouveau été renforcées dans le sillage du bas niveau persistant des intérêts. Fait ici exception la provision pour les rentes d'invalidité en cours, qui a une nouvelle fois pu être réduite (-39 millions CHF en 2018, -108 millions CHF en 2017) grâce à une plus forte proportion de réactivations.

Le montant attribué au fonds d'excédents en faveur des assurés a progressé pour s'établir à quelque 968 millions CHF; ce résultat est surtout dû à l'attribution aux

	2018	2017
Prestations en cas de vieillesse	1 455	1 475
Prestations sous forme de rentes	797	775
Prestations en capital	658	700
Prestations en cas de décès et d'invalidité	532	539
Prestations sous forme de rentes	412	411
Prestations en capital	120	127
Prestations en capital individuelles (PLP, EPL, divorce, pLP)	3 733	3 546
Valeurs de rachat découlant de résiliations de contrats	4 088	1 189
Frais occasionnés par le traitement des prestations	30	30
Prestations d'assurance	9 837	6 780
Avoir de vieillesse	-2 957	-82
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	-733	200
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	514	662
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	-39	-108
Provision mathématique des polices de libre passage	-179	-241
Provision mathématique des autres couvertures	0	0
Renforcement des provisions mathématiques des rentes et des polices de libre passage	312	15
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	-9	-10
Provisions pour les fluctuations de valeur et les garanties d'intérêt	0	0
Provisions de renchérissement	-299	0
Autres provisions techniques	276	-6
Variation des provisions techniques	-3 114	430
Attribution au fonds d'excédents	968	144
Variation des reports de primes	0	0
Frais d'acquisition et de gestion	212	187
Autres charges	15	10
Résultat de l'exercice	191	176
Charges totales	8 108	7 726

assurés des capitaux libérés à la suite de la dissolution de la provision pour pertes sur taux de conversion futures. En 2018, les frais d'acquisition et de gestion et les autres charges se sont établis au-dessus du niveau de l'année précédente à 226 millions CHF, essentiellement à cause de la hausse des coûts liés à des projets.

Le résultat de l'exercice 2018 a atteint 191 millions CHF (avant impôts). La progression de 15 millions CHF s'explique principalement par un résultat des placements en hausse ainsi que par des primes de risque plus élevées.

Chiffres du bilan

Explications

Au 31 décembre 2018, les placements de capitaux avaient une valeur au bilan de 53,1 milliards CHF environ. Par rapport à 2017, nous avons surtout réduit les titres à taux d'intérêt fixe en monnaies étrangères, de 11,03 points de pourcentage, pour les ramener à 21,74 %. En contrepartie, nous avons relevé la part des liquidités et des dépôts à terme de 15,14 points de pourcentage, pour les porter à 17,86 %.

Les provisions techniques inscrites au passif du bilan indiquent la valeur des engagements contractuels envers les assurés qui doivent être garantis à long terme. Les assureurs sont tenus de constituer des provisions suffisantes et de vérifier régulièrement si celles-ci correspondent aux bases mathématiques en vigueur.

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques s'élevaient à 50,3 milliards CHF environ. 51 % des avoirs de vieillesse relevaient du régime obligatoire et 49 %, du régime surobligatoire.

En raison de l'augmentation des rachats et des charges au titre des prestations de libre passage, les avoirs de vieillesse ont diminué de 3,0 milliards CHF pour s'établir à 28,3 milliards CHF, ce qui représente, avec la réduction de la provision pour pertes sur taux de conversion futures, le levier principal de la réduction des provisions techniques.

Actifs

	2018		2017	
Liquidités et dépôts à terme	9 370	17,86 %	1 475	2,71 %
Obligations en francs suisses	12 065	22,99 %	13 065	24,03 %
Obligations en monnaies étrangères	11 407	21,74 %	17 821	32,77 %
Immobilier	7 978	15,20 %	8 222	15,12 %
Hypothèques	6 132	11,69 %	6 529	12,01 %
Actions et participations	1 401	2,67 %	1 519	2,79 %
Placements alternatifs	2 474	4,72 %	3 791	6,97 %
Parts de fonds de placement	178	0,34 %	87	0,16 %
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	15	0,03 %	199	0,37 %
Autres placements de capitaux	1 453	2,77 %	1 669	3,07 %
Total des placements de capitaux	52 475	100,00 %	54 378	100,00 %
Engagements découlant d'instruments financiers dérivés	655		1 033	
Autres actifs	2 051		2 464	
Réassurance passive	55		58	
Somme du bilan	55 236		57 933	

Passifs

Avoir de vieillesse	28 282	56,21 %	31 239	58,47 %
dont régime obligatoire	14 361		15 655	
dont régime surobligatoire	13 921		15 584	
Provision pour pertes sur taux de conversion futures	177	0,35 %	910	1,70 %
dont régime obligatoire	122		839	
dont régime surobligatoire	55		71	
Provision mathématique des rentes de vieillesse et de survivants en cours	13 894	27,61 %	13 380	25,04 %
dont régime obligatoire	7 644		7 286	
dont régime surobligatoire	6 250		6 094	
Provision mathématique des rentes d'invalidité et d'enfant d'invalidité en cours	1 611	3,20 %	1 650	3,09 %
dont régime obligatoire	920		959	
dont régime surobligatoire	691		691	
Provision mathématique des polices de libre passage	1 588	3,16 %	1 767	3,31 %
Renforcement des provisions mathématiques des rentes	3 492	6,94 %	3 180	5,95 %
Provision pour sinistres survenus mais non encore liquidés	377	0,75 %	386	0,72 %
Provisions pour les garanties d'intérêt, les fluctuations de sinistres et les fluctuations de valeur	200	0,40 %	200	0,37 %
Autres provisions techniques	342	0,68 %	66	0,12 %
Provisions de renchérissement	352	0,70 %	651	1,22 %
Provisions techniques	50 314	100,00 %	53 428	100,00 %
Fonds d'excédents	1 013		251	
Reports de primes	0		0	
Parts d'excédents créditées aux assurés	0		0	
Autres passifs	3 909		4 254	
Somme du bilan	55 236		57 933	

Valeurs en millions CHF



Placements de capitaux

AXA gère les placements de capitaux de manière à concilier au mieux rentabilité, liquidité et sécurité. Ainsi, elle ne cesse de développer et d'améliorer sa gestion des actifs et des passifs, dont les analyses et les résultats servent de base à la définition d'une stratégie de placement visant à optimiser le rapport risque / rendement du portefeuille et le montant du capital risque. Il s'agit en effet de garantir un niveau de fonds propres capable de couvrir à tout moment, même en cas de fluctuations de cours sur les placements, l'ensemble des engagements pris.

Placements de capitaux par catégorie de placement

Conformément à notre devise de sécurité, une part importante des capitaux sont investis dans des placements à taux fixe, principalement des obligations de premier ordre et des emprunts d'entreprises. Parmi les obligations de premier ordre figurent notamment des emprunts d'État et les lettres de gage de la Suisse. Considérés comme très sûrs, ils n'offrent cependant qu'un faible rendement.

Le recul des placements à taux fixe est dû à une réallocation au profit des liquidités, opérée en vue de libérer les liquidités nécessaires dans le cadre de la transformation des fondations collectives avec assurance complète en fondations semi-autonomes. La part des placements alternatifs a elle aussi été réduite.

Le poste «Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés» comprend essentiellement des dérivés utilisés à des fins de couverture de change et les garanties déposées à cet effet.

Le poste «Autres placements de capitaux» est constitué d'hypothèques, de prêts et de liquidités. La progression est due à une augmentation des liquidités.

Les réserves d'évaluation indiquent la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable. La baisse enregistrée est surtout imputable à une contraction du portefeuille et à une évolution du marché négative sur le front des placements à taux fixe.

Placements de capitaux

	2018		2017	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Terrains et constructions	7 978	10 770	8 222	10 912
Parts de sociétés immobilières	198	376	198	324
Parts de sociétés liées	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Actions et parts de fonds de placement	1 381	1 685	1 408	1 869
Autres titres à revenu variable	0	0	0	0
Actions propres	0	0	0	0
Titres à taux d'intérêt fixe	23 473	24 973	30 887	33 105
Hedge funds	787	1 026	1 763	2 015
Private equity	1 687	1 967	2 028	2 351
Avoirs nets découlant d'instruments financiers dérivés	15	15	199	199
Autres placements de capitaux	16 955	16 955	9 673	9 673
Total des placements de capitaux	52 475	57 768	54 378	60 448
Part des placements collectifs		3,19 %		4,69 %
Part des placements de capitaux non transparents en matière de frais		2,34 %		2,73 %
Réserves d'évaluation à la fin de l'exercice		5 293		6 070
Variation des réserves d'évaluation par rapport à l'année précédente		-777		906

Valeurs en millions CHF

Rendement et performance des placements

Le produit des placements de capitaux brut de 1,538 milliards CHF correspond à un rendement sur valeurs comptables de 2,88 % (2017: 2,50 %). Après déduction des charges pour la gestion de la fortune, il en résulte un rendement net de 2,44 %. La hausse des valeurs comptables s'explique principalement par la diminution des amortissements sur l'immobilier.

Évolution du produit des placements de capitaux

	2018		2017	
Produit des placements de capitaux direct	1 523		1 634	
Autre résultat des placements de capitaux	15		-249	
Résultat sur réalisations	116		329	
Solde entre plus-values et amortissements	333		-113	
Résultat monétaire	-380		-442	
Charges d'intérêt	-54		-22	
Produit des placements de capitaux brut	1 538		1 385	
Charges pour la gestion de la fortune	-236		-218	
Produit des placements de capitaux net	1 302		1 167	
Gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-236	-0,44 %	-218	-0,36 %
Entretien et maintenance des immeubles*	-80	-0,15 %	-83	-0,14 %
Total des frais de gestion de la fortune	-317	-0,59 %	-302	-0,49 %

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement imputés au rendement des immeubles dans le compte de résultat (présentation sur une base nette).

Le rendement brut du marché est le rendement avant déduction des frais de gestion de la fortune, alors que, dans le rendement net du marché, les frais TER («Total Expense Ratio») sont déjà déduits. En s'inscrivant à 0,89%, le rendement net du marché a reculé par rapport à l'année précédente. Cette tendance est avant tout imputable à l'évolution négative des marchés des actions et à la hausse des taux d'intérêt des obligations américaines.

En 2018, les charges pour la gestion de la fortune se montaient à 319 millions CHF. Cette progression de 15 millions CHF par rapport à 2017 s'explique par la hausse des frais de transaction des placements directs de capitaux, hausse qui n'a été que partiellement compensée par la baisse des frais de gestion et d'administration. Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles se sont établis approximativement au niveau de 2017, à 80 millions CHF.

Rendement et performance

	2018		2017	
	Brut	Net	Brut	Net
Rendement total sur valeurs comptables	2,88 %	2,44 %	2,50 %	2,11 %
Performance sur valeurs de marché	1,29 %	0,89 %	3,76 %	3,40 %

Frais de gestion de la fortune 2018

	2018	2017
Placements directs de capitaux	-176	-181
Placements de capitaux à un ou à plusieurs niveaux	-53	-69
Frais TER	-228	-249
Frais TTC	-70	-35
Frais SC	-20	-19
Frais de gestion de la fortune (bruts)	-319	-304
Frais activés	2	2
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles	80	83
Frais de gestion de la fortune (nets)	-236	-218

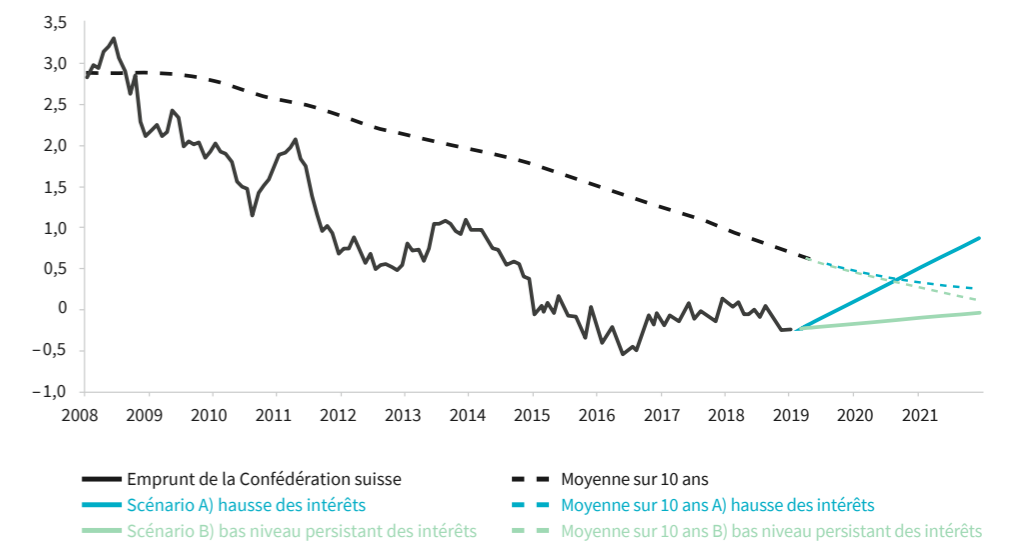
Valeurs en millions CHF

Frais TER: frais de gestion et d'administration (internes et externes)
 Frais TTC: frais de transaction
 Frais SC: frais ne pouvant être imputés aux différentes catégories de placements

Perspectives pour 2019

La fin de l'année 2018 a été marquée par des corrections de cours parfois importantes sur les marchés des actions et les marchés obligataires du monde entier et, en corollaire, par un accroissement de la volatilité. Au début de 2019, les pertes ont néanmoins pu être compensées en grande partie, et la volatilité s'est donc légèrement réduite. Celle-ci devrait toutefois se renforcer à nouveau au cours de l'année à cause notamment du litige commercial entre les États-Unis et la Chine, des incertitudes liées au Brexit et des tensions géopolitiques, ainsi que des perspectives politiques et économiques peu engageantes dans la zone euro en général et en Italie en particulier. La politique des taux d'intérêt et la politique monétaire continuent de poser des défis majeurs. Le rendement des emprunts de la Confédération à 10 ans a encore diminué par rapport à 2017 et reste à un niveau très faible (-0,24%). Dans le sillage du bas niveau persistant des intérêts, le rendement moyen à 10 ans des placements à taux fixe continue de chuter et s'aligne progressivement sur la situation actuelle du marché. Même si les intérêts devaient repartir à la hausse, le rendement moyen des placements à taux fixe continuera de reculer ces prochains temps en raison du bas niveau des intérêts de ces dernières années. Afin d'atténuer les effets de la faiblesse des taux d'intérêt, AXA poursuit sa stratégie d'investissement diversifiée, qui a fait ses preuves.

Rendement d'un emprunt de la Confédération à 10 ans



Source: Bloomberg; évolution des taux d'intérêt jusqu'en février 2019



Quote-part minimum

Explications

La plupart des affaires collectives sont soumises aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Celles-ci exigent que 90% au moins du produit soit utilisé en faveur des assurés actifs, sous la forme

de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. En redistribuant 91,0% de son produit total en 2018, AXA a dépassé la quote-part minimum légale.

Explication des divers processus

Une distinction est établie entre les trois processus ci-dessous:

Processus	Recettes	Charges (prestations)
Processus d'épargne	Rendement net des capitaux	<ul style="list-style-type: none"> Rémunération des avoires de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, pertes sur taux de conversion Constitution et dissolution de provisions techniques pour le risque de longévité, les garanties d'intérêt et les fluctuations de la valeur des placements de capitaux
Processus de risque	Prime de risque	<ul style="list-style-type: none"> Versements de prestations en cas de décès et d'invalidité Constitution et dissolution de provisions techniques pour des sinistres annoncés mais non encore liquidés, pour des sinistres survenus mais non encore annoncés, pour des fluctuations de sinistres ainsi que pour des adaptations et des assainissements de tarifs
Processus de frais	Prime de frais	<ul style="list-style-type: none"> Prestations d'administration et de conseil aux clients en matière de prévoyance et d'assurance

	2018		2017	
	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum
Total des composantes du produit	2 035	82	1 853	84
Processus d'épargne (produit des placements de capitaux)	1 302	0	1 167	0
Processus de risque (primes de risque)	557	68	509	71
Processus de frais (primes de frais)	176	13	177	13
Total des charges	- 1 659	- 21	- 1 361	- 41
Processus d'épargne (principalement intérêts techniques)	- 1 133	0	- 898	0
Processus de risque (principalement prestations en cas de décès et d'invalidité)	- 326	- 12	- 284	- 33
Processus de frais (principalement frais de gestion)	- 200	- 8	- 179	- 7
Résultat brut d'exploitation	376	61	492	43
Variation des provisions techniques dans le processus d'épargne	569	0	- 227	0
Longévité	- 465	0	- 27	0
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	733	0	- 200	0
Garanties d'intérêt	0	0	0	0
Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	300	0	0	0
Fluctuations de la valeur des placements de capitaux	0	0	0	0
Variation des provisions techniques dans le processus de risque	142	11	5	7
Sinistres annoncés mais non encore liquidés	142	11	5	7
Sinistres survenus mais non encore annoncés	0	0	0	0
Fluctuations de sinistres	0	0	0	0
Adaptations et assainissements de tarifs	0	0	0	0
Total de la variation des provisions techniques	711	11	- 222	7
Frais pour capital risque supplémentaire	0	0	0	0
Attribution au fonds d'excédents	- 904	- 64	- 103	- 41
Résultat d'exploitation	183	8	167	9
Quote-part de distribution	91,00 %	90,73 %	91,00 %	89,52 %
Récapitulation du résultat de l'exercice				
Part des affaires soumises à la quote-part minimum	183		167	
Part en % du produit total	9,00 %		9,00 %	
Part des affaires non soumises à la quote-part minimum		8		9
Part en % du produit total		9,27 %		10,48 %
Résultat de l'exercice	191		176	
Part en % du produit total	9,01 %		9,06 %	

Valeurs en millions CHF

Produits et charges

Dans la prévoyance professionnelle, les diverses composantes des produits et des charges sont réparties entre les processus d'épargne, de risque et de frais, qui comprennent chacun des produits et des charges spécifiques. Bien que ces processus couvrent en principe leurs propres coûts, des financements croisés sont possibles et nécessaires: ces dernières années, les pertes sur taux de conversion ont dû être de plus en plus financées par les primes de risque. Ces charges relèvent normalement du processus d'épargne, mais le rendement des placements ne suffit plus à les couvrir.

Variation des provisions techniques

AXA renforce ses réserves grâce à ses provisions techniques pour se préparer aux défis futurs. En 2018, les provisions pour le risque de longévité ont été étoffées de 465 millions CHF. Elle a en revanche pu réduire les provisions de renchérissement de 300 millions CHF et les provisions supplémentaires pour prestations d'invalidité, de 142 millions CHF.

Une grande partie des provisions pour lacunes de couverture en cas de conversion en rentes n'est plus nécessaire en raison du passage des fondations collectives dans la semi-autonomie et, partant, de la reprise par les fondations des pertes liées à la conversion en rentes. 733 millions CHF ont donc pu être alloués au fonds d'excédents et reviendront aux assurés en 2019.

Répartition du produit entre les assurés et AXA

Le résultat d'exercice d'AXA dépend directement du chiffre d'affaires déterminant, lequel se compose du produit des placements de capitaux, de la prime de risque et de la prime de frais, et est limité par la quote-part de distribution (quote-part légale) à 10% au maximum. Dans les affaires soumises à la quote-part minimum, un montant total de 1852 millions CHF a été utilisé en 2018 en faveur des assurés sous la forme de prestations d'assurance, de renforcements des réserves et d'attributions au fonds d'excédents. Cela correspond à une quote-part de distribution de 91,0%. En 2018, le bénéfice d'AXA, c'est-à-dire les 9% restants, s'est élevé à 183 millions CHF (avant impôts).

Redistribution

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total	456	499	811	827	520	416	352
Pertes sur taux de conversion durant l'année en cours	242	272	241	257	270	196	132
Renforcement des provisions techniques pour les rentes de vieillesse	214	227	570	570	250	220	220

Valeurs en millions CHF

Calcul de la quote-part minimum

	2018	2017
Composantes du produit		
Processus d'épargne Produit des placements de capitaux	+ 1 302	+ 1 167
Processus de risque Recettes de primes de l'assurance en cas de décès et d'invalidité	+ 557	+ 509
Processus de frais Recettes de primes pour l'exploitation et le service	+ 176	+ 177
Total	2 035	1 853
Au moins 90 % des composantes du produit reviennent aux assurés sous forme de prestations.	91,0 %	91,0 %
Utilisation pour les prestations suivantes en faveur des assurés		
1. Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés et pertes sur taux de conversion	- 1 133	- 898
2. Prestations en cas d'invalidité et de décès	- 326	- 284
3. Gestion, exploitation et service	- 200	- 179
Total	- 1 659	- 1 361
Constitution de réserves pour prestations futures en faveur des assurés		
1. Longévité	- 465	- 27
2. Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes	733	- 200
3. Garanties d'intérêt suite à une phase persistante de taux bas	0	0
4. Dissolution des provisions de renchérissement au profit de renforcements	300	0
5. Cas de prestations attendus pour cause d'invalidité	142	5
Total	711	- 222
Attribution au fonds d'excédents à des fins d'utilisation pour les assurés	- 904	- 103
Attribution totale aux assurés sous forme de prestations	- 1 852	- 1 686
Le bénéfice des assureurs-vie est limité par la loi et ne peut excéder 10 % des composantes du produit.	9,0 %	9,0 %
Résultat de l'exercice d'AXA Vie SA découlant des affaires soumises à la quote-part minimum (brut avant impôts)	183	167

Valeurs en millions CHF

Processus de risque

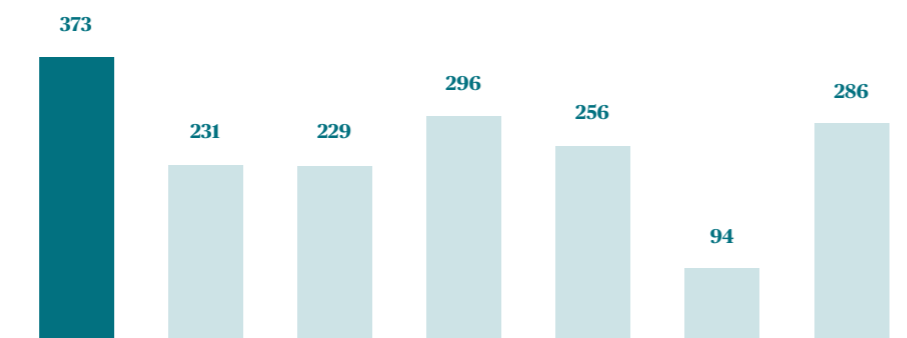
Explications

Le processus de risque comprend les recettes de primes de risque, les dépenses sous la forme de prestations en cas de décès et d'invalidité, la constitution ou la dissolution de provisions techniques, le financement partiel des pertes sur taux de conversion ainsi que les attributions au fonds d'excédents.

En vertu de la loi, AXA peut utiliser au maximum 10 % des primes de risque en tant que part au bénéfice pour financer les prestations de risque garanties; 90 % sont reversés aux assurés sous la forme de prestations actuelles ou futures.

La différence entre les primes de risque et les prestations et variations de provisions s'est inscrite à 373 millions CHF en 2018, ce qui correspond à une hausse de 142 millions CHF par rapport à l'année précédente. Les recettes de primes de risque ont augmenté de 48 millions CHF, tandis que le montant des prestations versées a progressé de 42 millions CHF.

Le bon résultat enregistré dans le processus de risque a été utilisé pour renforcer la provision pour les rentes de vieillesse et garantir ainsi les prestations futures. Le fonds d'excédents a également été renforcé, au profit de nos clients.



Processus de risque

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Primes de risque	557	509	533	572	568	577	601
Prestations de risque	-326	-284	-302	-275	-240	-322	-267
Provisions pour cas AI attendus	142	5	-2	-2	-73	-160	-48
Résultat du processus de risque	373	231	229	296	256	94	286

Valeurs en millions CHF

Fonds d'excédents

Explications

Les assureurs-vie doivent offrir en tout temps une sécurité absolue. C'est pourquoi les primes sont calculées de telle manière qu'elles permettent de couvrir tous les risques à long terme. Lorsque la marche des affaires est bonne, c'est-à-dire que les rendements sont plus élevés que les charges, il en résulte un excédent, qui est attribué aux assurés.

La loi limite le prélèvement annuel du fonds d'excédents aux deux tiers de l'avoir en fonds. Toute attribution au fonds d'excédents doit être reversée aux assurés dans un délai de cinq ans. Il est ainsi possible de compenser le résultat en cas de mauvais exercice et de réalimenter le fonds d'excédents les années où le résultat est positif. Cette manière de faire est conforme au principe de la durabilité et de la stabilité de la prévoyance professionnelle.

En 2018, AXA a pu attribuer une somme de 968 millions CHF au fonds d'excédents, dont 904 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum. D'une année à l'autre, la somme totale allouée au fonds d'excédents a progressé de 824 millions CHF. Cette attribution très élevée est surtout due à la dissolution des provisions pour lacunes de couverture en cas de conversion en rentes futures devenues inutiles.

Un montant de 205 millions CHF, dont 158 millions CHF proviennent des affaires soumises à la quote-part minimum, a été prélevé en 2018 sur le fonds d'excédents pour être attribué aux assurés d'AXA.

	2018	2017
État à la fin de l'exercice précédent	251	237
Affectation aux institutions de prévoyance (attribution des excédents)	-205	-131
Participation aux excédents pour l'année en cours (attribution des excédents)	968	144
Prélèvement pour couvrir le déficit du compte d'exploitation	0	0
Gains ou pertes de change sur les monnaies étrangères	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	1 013	251

Valeurs en millions CHF

Provisions de renchérissement

Explications

Les provisions de renchérissement servent à financer les futures adaptations au renchérissement des rentes d'invalidité et de survivants en cours prescrites par la loi. Elles sont alimentées par les primes de renchérissement des assurés actifs. En général, les rentes en cours sont adaptées au renchérissement tous les deux ans. Une participation aux frais est également prélevée sur les provisions de renchérissement.

Les rentes de survivants et d'invalidité qui sont en cours depuis plus de trois ans doivent être adaptées à l'évolution des prix sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation jusqu'à ce que les bénéficiaires aient atteint l'âge ordinaire de la retraite. Chaque année, l'Office fédéral des assurances sociales publie des tables correspondantes.

L'examen des provisions a révélé que le risque de renchérissement était inférieur au montant de celles-ci. AXA Vie a donc pu réduire les provisions de renchérissement de 300 millions CHF et utiliser le montant ainsi libéré pour financer les provisions pour le risque de longévité.

	2018	2017
État à la fin de l'exercice précédent	651	650
Primes de renchérissement brutes	4	4
Frais	-3	-3
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	0	0
Dissolution au profit de renforcements conformément à l'art. 149, al. 1, let. a, OS	-300	0
Dissolution au profit du fonds d'excédents	0	0
Constitution de provisions pour adaptation au renchérissement supplémentaires	0	0
État à la fin de l'exercice en cours	352	651

Valeurs en millions CHF

Charges d'exploitation et frais de gestion de la fortune

Les frais d'exploitation et de gestion, qui totalisent 238 millions CHF en 2018, comprennent tous les frais d'acquisition, de gestion et de conseil liés aux activités d'AXA dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Afin d'accroître la transparence dans le processus de frais, les frais d'acquisition sont présentés de manière détaillée, c'est-à-dire avec indication des commissions d'acquisition versées aux courtiers ainsi que des charges pour l'administration générale, subdivisées en charges de personnel et en charges de fonctionnement.

Par rapport à l'année précédente, les frais d'exploitation ont augmenté de 21 millions CHF pour s'inscrire à 238 millions CHF. Cette hausse est imputable d'une part à la progression des frais de personnel et, d'autre part, à des investissements plus importants dans des projets.

Les frais de gestion de la fortune ne font pas partie des charges d'exploitation, mais sont inclus dans le compte de résultat directement en tant que partie du rendement net des placements de capitaux. En 2018, ces charges se montaient à 319 millions CHF. Cette progression de 15 millions CHF par rapport à 2017 s'explique par la hausse des frais de transaction des placements directs de capitaux, qui n'ont pu être compensés que partiellement par la baisse des frais de gestion et d'administration (voir frais TER au chapitre Placements de capitaux). Les frais d'entretien des immeubles s'inscrivent au niveau de 2017.

Charges d'exploitation	2018		2017	
Commissions au service externe	36		36	
Commissions aux courtiers/agents	38		29	
Autres frais d'acquisition	12		12	
Frais d'acquisition	86	36,07 %	77	35,26 %
Frais occasionnés par le traitement des prestations	30	12,49 %	30	13,99 %
Charges pour le marketing et la publicité	4	1,57 %	3	1,37 %
Charges de personnel	85		77	
Charges de fonctionnement (y c. frais IT)	38		30	
Autres charges pour l'administration générale	122	51,30 %	107	49,38 %
Part des réassureurs aux charges d'exploitation	-3	1,42 %	0	0,00 %
Total des charges d'exploitation net	238	100,00 %	217	100,00 %
Frais de gestion de la fortune sans entretien des immeubles	-236	-0,36 %	-218	-0,33 %
Frais activés	-2	-0,14 %	-2	-0,14 %
Frais d'entretien et de maintenance des immeubles*	-80	-0,14 %	-83	-0,14 %
Frais de gestion de la fortune avec entretien des immeubles	-319	-0,49 %	-304	-0,46 %

Valeurs en millions CHF

* Les frais d'entretien et de maintenance des immeubles sont directement compensés dans le compte de résultat avec les produits des immeubles (présentation nette).

**Dans le cadre des solutions
semi-autonomes, et contrairement
aux assurances complètes, les
capitaux des caisses de pension
peuvent être placés de manière plus
flexible et, partant, plus rentable.**

AXA.ch
Téléphone 24 h / 24:
0800 809 809
Portail clients:
myAXA.ch

AXA Vie SA